L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 8 JUIN 1889.

PETITES ANNONCES.

On achèterait—immédiatement une YOLE de grandeur moyenne. S'adresser, en mentionnant le prix, à G., P. O. Box, 511. 5juin—

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE personne de couleur, très honorablement connue, et ayant beaucoup voyagé, désirerait accompagner une famille au Nord ou en Europe. Elle fournira les meilleures recommandations. S'adresser 359 Dauphine, 2me district. 2 juin—10f

UNE Louisianaise désire enseigner le français et l'anglais dans une famille à la campagne ou de l'autre bord du lac pour sa pension. L'arrangement serait pour l'été. Ecrire à F. E. S., bureaux de l'Abeille. 29mai—

A LOUER

A LOUER—A Mandeville, six maisons avec dépendances, entièrement neuves et meublées à neuf, connues comme ancien hôtel, et faisant face au lac, à un ilet du wharf du "Camelia". S'adresser rue Tremé, No 275, N. O. 15mai—4sem.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE que le 29me jour de mai 1889 jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les chiffres suivants, savoir :

Maggie McGinnis vs John Magendie, son epoux—No 26,913.

Sur motion de W. E. Murphy, avocat de la demanderesse, et en fournissant à la cour bonne et satisfaisante preuve à l'appui de la demande de la plaignante, et la loi étant en sa faveur:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur le 24 mai 1889 soit maintenant confirmé et rendu final; et, en conséquence, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Maggie McGinnis et contre le défendeur John Magendie, son époux, ordonnant et décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté de biens et acquets existant entre la plaignante et le défendeur, et que le défendeur paie les frais.

Jugement rendu le 29 mai 1889.
Jugement signé le 4 juin 1889.
Signé, ALBERT VOORHIES, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nlle Orléans, le 7me jour de juin de l'An de Notre Seigneur Mil Huit-Cent-Quatre-Vingt-Neuf.
JAS. D. RANKIN, Deputé-Greffier.
8 juin—3f en 10 j

PAR LE CONSTABLE.

John T. Michel vs. C. H. W. Copeland.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle Orléans.—No 10,468.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Marr Jr, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, en face de la maison de cour, No 1036 rue Magazine, près Général Tayler, le MARDI, 18 juin 1889, à midi, de la propriété suivante, à savoir—

Tous les droits, titres et intérêts du défendant en cette affaire, C. H. W. Copeland, dans le procès maintenant pendant devant la Cour Civile de District de cette paroisse, Division B, No 24,804, de C. H. W. Copeland vs. Wm. Brand et autres.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
8 juin—8 12 18

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John O'Meara.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,195—Division E—Attendu que Osmund O'Meara, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John O'Meara, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8juin—8 13 16

Succession de D. T. Benjamin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,140—Division C—Attendu que David V. Benjamin a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu D. T. Benjamin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7juin—7 12 16

Succession de Charles Fabronne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,906—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Chiapella, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 juin—4 8 13

Succession de M. S. Coste.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,146—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Marie Athalie Brunet, veuve Edmond Coste, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4juin—4 8 13

Succession de Giovanni B. Sbarboro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,114—Division D—Attendu que Rosa Repetto, veuve de G. B. Sbarboro, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Giovanni B. Sbarboro, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 juin—6,11,15

Succession de Mme Mary Ann Ross.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,855—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles Weiss, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 mai—31—juin 5 9

AVIS AUX CREANCIERS.

Louis E. Shanks vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,503—Divison C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Clarence O. Wilcox, comme syndic et syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 juin—8 13 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Mme E. L. Heyle vs. ses créanciers—No 27,154—Division A—Ordre de Cour—Que la cession de propriété de la pétitionnaire, Mme E. L. Heyle, épouse de W. D. Heyle, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley notaire public, à son bureau, No 47 rue du Camp, dans cette ville, LUNDI le 8me jour de juillet 1889, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires de la pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient lui être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la pétitionnaire soient suspendues, et que Ben. C. Elliott Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 3 juin 1889
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
4 juin—4, 8, 13.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—John J. Voelkel vs. ses créanciers—No 26,960—Division D.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, John J. Voelkel, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John Bendernagel, notaire, à son bureau No 158 rue Carondelet, en cette ville, jeudi, le 13me jour de juin 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Branch Miller, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 11 mai 1889.
[Signé :] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14mai—3f en 12 jours.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Wm. Voges vs ses créanciers.—No 27,024, Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire William Voges soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Henry E. Ker, notaire, en son bureau No 154 rue Commune en cette ville, le samedi 22me jour de juin 1889, à 11 heures a. m., à l'effet d'élire un syndic et de voter pour la décharge du dit William Voges, et aussi pour voter et déterminer sur toutes autres matières qui peuvent lui être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que George C. Préot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 20 mai 1889.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
21 mai—3f en 23 juin

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

TIRAGE SEMESTRIEL,

A

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 18 JUIN 1889.

GROS LOT:
$600,000

100,000 Billets à $40; Demi-Billet, $20; Quart de Billet, $10; Huitième de Billet, $5; Vingtième de Billet, $2; Quarantième de Billet, $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...$600,000, soit		$600,000
1 Lot de...	200,000	200,000
1 Lot de...	100,000	100,000
1 Lot de...	50,000	50,000
2 Lot de...	20,000	40,000
5 Lots de...	10,000	50,000
10 Lots de...	5,000	50,000
25 Lots de...	2,000	50,000
100 Lots de...	800	80,000
200 Lots de...	600	120,000
500 Lots de...	400	200,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $1,000, soit		$100,000
100 Lots de $800		80,000
100 Lots de $400		40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit		$199,800
999 Lots de $200		199,800

3,144 Lots se montant à....$2,159,600

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Nous payons les frais sur l'argent

Envoyé à nous par l'Express sur des montants de $5 ou au-dessus.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous que les seuls vrais billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane émis en vertu de la Charte d'Etat, sont reconnus par les Tribunaux les plus élevés comme engagé invariablement par M. A. Dauphin, Président, endossés par les GÉNÉRAUX BEAUREGARD et EARLY, surveillants des tirages, et garantis par les Banques Nationales de la Nlle Orléans, en ce qui concerne le paiement des lots. NULS AUTRES NE SONT AUTHENTIQUES.

Tous les soi-disant "Suppléments", "Original Little Louisiana" ou autres imitations, avec l'usage illégal du nom de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, par des personnes inconnues, sous des noms fictifs, constituent autant de tentatives destinées à tromper le public par de faux prétextes, ces entreprises frauduleuses n'offrant absolument aucune garantie.

Rappelez-vous qu'une dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait et sans valeur

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,

d'un remorqueur de premier ordre connu comme le E. A. Burke,

et deux barges de premier ordre, connues comme "Maude McLain" et "Keystone", ensemble avec les agrès, poulies, appareils, meubles, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un ordre de vente en date du 9 mars 1889, dans l'affaire de

L. C. Desforges & Co vs. leurs créanciers No 26,390,

et de trois writs de fieri facias dans les affaires qui suivent, à savoir:

Fort Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams.—No 26,214.

Fort Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams.—No 26,215.

Mechanics' National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams.—No 26,216.

Et aussi en vertu d'un ordre de cour dans l'affaire de

Fort Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams.—No 26,214,

en date du 17 mai 1889, le tout à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 19 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Le remorqueur "E. A. Burke" et les deux barges "Maude McLain" et "Keystone", ensemble avec tous les agrès, poulies, appareils, meubles, etc., comme ils se trouvent maintenant dans le fleuve Mississippi, à Alger, près du débarcadère du ferry du Troisième District.

Livrés dans l'affaire de l'insolvable.
Saisi dans les affaires ci-dessus et d'autres.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 mai—18.25—juin 1,8,15,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la moitié d'intérêt dans des meubles et d'une réclamation.

Charles K. Burdeau vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,765.—En vertu d'un ordre de vente en date du 31 mai 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 12 juin 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Au local, No 1305 de l'avenue St-Charles, entre les rues Upperline et Robert.

1° La moitié de l'intérêt de l'insolvable, Chas. K. Burdeau, dans un lot de meubles de maison, de valeur, que contient le dit local, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

2° Une certaine réclamation de comptes à recevoir, contre W. C. Ahern, pour $2000 due au dit insolvable

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 juin—1 4 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vve D. L. Kernion vs. la succession de Pierre Théophile Commagère, No 23,604.

—ET—

La succession de Pierre Théophile Commagère, No 5,393.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendus le 28 mars 1889 et signés le 3 avril 1889 dans la première affaire mentionnée; et d'un ordre de vente daté du 21 mai 1889, dans la seconde affaire mentionnée, tout deux ordres à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré No 379 borné par les rues St-Claude, Remparts, Kerlerec et Colombus, formant l'angle des rues St-Claude et Colombus, et mesurant pied américain, 71 pieds, 10 pouces et 4 lignes de façade rue St Claude; 87 pieds, 4 pouces et 5 lignes de profondeur et de façade rue Colombus; 69 pieds, 7 pouces et 3 lignes de largeur à l'arrière; et 81 pieds de profondeur du l'autre côté vers la rue Kerlerec, borné du côté de la rue Kerlerec, par la propriété appartenant ou ayant appartenu à S. Maspereau, et à l'arrière par la propriété de M. Staes, ainsi que le tout est décrit sur un acte passé pardevant O. de Armas, notaire, en date du 9 décembre 1858, et un plan annexé à cet acte. Etant la même propriété acquise par feu P. C. Commagère, pardevant actes exécutés devant O. de Armas, notaire, le 24 octobre 1858, enregistrés C. O. livre 78, page 302, et le 9 décembre 1858, enregistrés C. O. livre 77, page 326.

Conditions—Quinze cents dollars [$1500] comptant; le reste à un an de crédit sur un billet à ordre de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale; l'acquéreur devant assurer la propriété pour le montant du crédit et transférer la police au porteur du billet. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénando et la vente sans estimation, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes autres clauses conformes aux usages. L'acquéreur devant assumer en sus du prix d'adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1889 sur ladite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, No 23,604.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 mai—27—3 10 17 24 29 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Alice J. Ford vs J. A. Mallon, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,578—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas, Chippewa, Toledano et l'Avenue de la Louisiane, désigné par le numéro sept et mesurant trente-trois pieds un pouce de face à la rue Tchoupitoulas ou Levée, sur une profondeur sur la ligne la plus près de l'avenue de la Louisiane de quatre vingt dix huit pieds six pouces, et sur la ligne la plus près de la rue Toledano de cent sept pieds et six lignes, mesurant aussi trente deux pieds de largeur dans le fond, étant la même propriété acquise par James A. Mallon de la succession de Conrade, par un acte authentique pardevant O. Drouet, notaire, le 2 mai 1885, enregistré au bureau de transfert, livre 123, folio 84.

2° La moitié d'un certain lot de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite. Lequel dit lot de terre est désigné par le numéro 8 et la dite moitié du dit lot No 8 est la plus près de l'avenue de la Louisiane. La dite moitié du lot No 8 mesure seize pieds et six pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de quatre-vingt-neuf pieds onze pouces et trois lignes. Etant la même propriété acquise par le dit James A. Mallon, conformément à un acte passé pardevant Jos H. Spearing, notaire, en date du 6 août 1885, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 121 folio 705.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 mai—29—4 11 18 25 29 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de H. M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division A, No 22,570—En vertu d'un ordre de vente en date du 4 mai 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Une certaine portion de terre, avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 540, borné par les rues David, Toulouse, St-Louis et l'Avenue Carrollton, et mesurant suivant un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, le 4 février 1889, (enliassé au bureau du shérif civil,) 2-5 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue David, sur une profondeur et façade de 130 pieds sur les rues Toulouse et St-Louis, divisé en douze lots numérotés de 10 à 21 inclusivement.

2. Un certain ilet de terre, avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le même district, et désigné comme l'ilet No 554, et mesurant, suivant le dit plan désigné plus haut, 253 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Solomon 255 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue David et 318 pieds 8 pouces et 2 lignes de face aux rues Toulouse et St Louis, divisé en 20 lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7 mai—7 14 21 28—4 8 juin

ANNONCE JUDICIAIRE

David L. Weil vs Mme Ellen H. Morris,

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,776—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 8 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en dépendent ou lui appartenant en quelque façon, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Erato, Thalie et St-Charles, et désigné comme lot No quatorze (14) sur un plan déposé pour référence en l'étude de T. J. Beck, notaire dans cette ville, comme plan No 21; lequel dit lot mesure vingt-huit (28) pieds huit (8) pouces de face sur la rue Erato sur cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Acquis par la défenderesse par achat de James Simeon, par acte passé pardevant A. V. Philips, notaire, le 6 octobre 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
6 mai—6 13 20 27—3 8 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,175—Division D—D. J. Searcy & Co. vs. leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de D. J. Searcy & Co., et David J. Searcy et John A. McLean, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit tenue et convoquée pardevant Henry J. Rhodes, notaire, en son bureau No 22 rue Carondelet, en la ville de la Nouvelle-Orléans, LUNDI, le 8me jour de juillet 1889, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Bernard McCloskey, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 5 juin 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 juin—6 13 20 27—5 juil

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La belle maison de résidence en bois, No 726 rue Dauphine, entre Clouet et Louisa.

Le cottage double de choix, Nos 28 et 28 1/2 rue Louisa, entre Royale et Chartres.

Succession de Wm E. Hunter, décédé, Dossier No 26,773.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la même Cour, Division A, en congé dans le moment; décret daté du 23 mai 1889, Dossier No 26,773, pour le compte de la succession de William E. Hunter, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Dans le Troisième District, No 726 rue Dauphine,

1 Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, carré borné par les rues Dauphine, Royale, Clouet et Louisa, mesurant 73 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 158 pieds 10 pouces et 2 lignes du côté le plus rapproché de la rue Louisa, et 160 pieds de l'autre côté vers la rue Clouet; et 73 pieds de largeur à l'arrière, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en une jolie maison de résidence en bois couverte en ardoises, ayant corridor en haut et en bas, élégants salons à arche, boudoir et salle à manger richement décorés, manteaux de cheminées en marbre, etc., cuisine, office, cabinets, cave, etc., et 5 ou 6 chambres à coucher, chambre à bain et cabinets au-dessus, gaz et installations partout (excepté les lustres de salon), cloches électriques et cloches d'alarme contre les voleurs, le tout en parfait état. Il y a une remise avec écurie à deux étages, suivants bâtisses de dépendances, citernes, beau gazon, fleurs, arbres fruitiers, une barrière en fer devant et en tout point, une maison de résidence de famille de premier ordre.

Nos 28 et 28 1/2 rue Louisa.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le 3me district de cette ville, carré d'ilet No 141 borné par les rues Louisa, Clouet, Chartres et Royale, désignée par la lettre "A" et mesurant 47 pieds 9 pouces de façade rue Louisa, sur une profondeur de 213 pieds 1 pouce et 7 lignes, entre lignes égales et parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en une:

Maison cottage double en bois couverte en ardoises, connu sous les Nos 28 et 28 1/2 de la rue Louisa, et ayant de chaque côté 5 chambres, gaz et installations partout, 2 citernes auvents, etc., grande cour, jardin, etc., et se loue $32 par mois, à bail.

Le tout d'après des plans que l'on peut voir au lieu de la vente.

La propriété peut être visitée sur une autorisation écrite de l'encanteur.

Conditions—Comptant en passant les titres; 10 pour cent devant être payés comptant sur les lieux; l'acquéreur assumant les taxes de l'année courante 1889, en sus des enchères.

Les actes pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 mai—26 mai, 2, 9, 16, 23, 29 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets mobiliers.

Succession de W. E. Hunter, décédé.
A l'encan. Pour du comptant

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteurs.—bureau No 13 rue Carondelet—MARDI, 11 juin 1889, à 10 heures A. M., au local No 726 rue Dauphine, entre les rues Louisa et Clouet, dans le Troisième District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la même cour, Division "A", actuellement absent sur un congé, daté le 23 mai 1889, dossier No 26,773, pour le compte de la succession de William E. Hunter, décédé, il sera vendu à l'encan:

Un lot de meubles de maison et effets mobiliers contenus dans la résidence numérotée ci-dessus, d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
1juin—1 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de William E. Hunter, décédé.

Actions, cheval, buggy, meubles de bureau, en vente à l'encan pour de l'argent comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 15 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la même Cour, Division A, en congé dans le moment, décret daté du 23 mai 1889, Dossier No 26 773, pour le compte de la succession de William E. Hunter, décédé, il sera vendu à l'encan:

1° Un cheval, un buggy, des harnais (devant la dite Bourse).

2° Un lot de meubles de ménage, coffre-fort, etc., se trouvant dans le bureau de Hunter & Drysdale, No 6, Palais de la Bourse au Coton, à l'arrière de la Bourse au Coton.

3° Cinquante (50) actions du fonds capital de la Banque du Commerce de cette ville, de $10 chacune payées intégralement.

4° Cinq actions du fonds-capital de la "Pelican Brewing Co." de cette ville, de $50, chacune payées intégralement.

5° Une action du fonds-capital de la "New Orleans Base Ball Park Association", de $25, pleinement payée.

6° Vingt cinq actions du fonds-capital de la "Anna Howe Gold Mining Co.", de Birmingham, Ala., de $10, chacune, payées en plein.

7° Cent actions du fonds-capital de la "Chicago Enterprise Gold and Silver Mining Co.", du Colorado, de $25, chacune, pleinement payées.

Le tout d'après un inventaire enliassé.
Conditions—Comptant avant transfert en livraison. 2 juin—2 5 9 12 au 15

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une magnifique maison de résidence, portant le No 116 de la rue Colombus, avec grands terrains, etc., dans le Troisième District.

Eureka Homestead Society vs. Jules V. Charpantier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,418—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, droits, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Six du carré d'ilet No Sept, borné par les rues Columbus, Kerlerec, Claiborne et Robertson, sur un plan de E. Surgi, en date du 10 avril 1849 déposé en l'étude de Cyprien C. Lédiéyère, ancien notaire de cette ville; lequel terrain mesure, au pied américain, cinquante pieds de façade rue Columbus, sur cent cinquante-sept pieds cinq pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27mai—27—juin3 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Louisiana Homestead Association of New Orleans vs. Stephen R. Oliver.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,825—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI 15 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte y faisant partie, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal 17 (anciennement désigné comme ilet No 17, Hurstville), bornés par l'avenue Nashville les rues Laurel, Annonciation et Arabella; les dits lots sont désignés par les numéros quatre et cinq et mesurent chacun trente pieds de face, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, suivant le croquis du dit ilet, attaché à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr, notaire en cette ville, le 29 décembre 1870, une copie étant attachée à un acte passé pardevant Jos. D. Taylor, notaire en cette ville, le 10 novembre 1882.

Acquis par le défendeur par achat du plaignant suivant un acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le 18 octobre 1887.

(Mémorandum—En vertu d'une ordonnance du Conseil de Ville de 1884, l'ancienne rue Laurel et l'ancienne rue Union sont maintenant appelés rue Patton, et l'ancienne rue Jersey et l'ancienne rue Market sont maintenant appelés rue Laurel, lequel changement font de l'ilet No 17 borné comme suit: avenue Nashville, les rues Arabella, Patton et Laurel).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
13mai—13,20,27—3,10,15 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles, etc.

Mme S. M. Schertel vs. Malinda Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,560—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 10 juin 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, un lot de meubles assortis de maison, effets mobiliers et autres articles, etc., conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 mai—5 10 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frantz & Schoen vs. la succession de Mme Elizabeth Davis, femme, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,266—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Moralès, St-Antoine, Urquhart et Bagatelle, mesurant trente pieds de face à la rue Moralès, sur soixante pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 mai—6 13 20 27—3 8 juin

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriétés de choix

Près du Marché Poydras.

Deux résidences en briques, à étage, rue Carondelet, Nos 109 et 111.

Magasin en briques, à étage, rue Poydras, No 184.

Un ilet de terre, avec bâtisses, à Carrollton, à trois ilets du fleuve et deux de l'avenue St-Charles.

Quatre lots de terre faisant face aux rues St-Louis et Robertson, près de Southern Brewery.

Vente pour effectuer un partage.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,981—Division E.

John B. Schmitt et al. vs. Madame E. E. Brondwell et al.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—Le SAMEDI, 6 juillet 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 31 mai 1889, par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la dite cour, les propriétés suivantes savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendant, dans l'ilet compris entre les rues Poydras, Baronne, Carondelet et Lafayette, étant à une distance de 95 pieds 9 pouces de la rue Carondelet, et mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Poydras sur 158 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée du côté le plus rapproché de la rue Carondelet. Les bâtisses et améliorations comprennent un magasin en briques à étage, loué à MM. Larrieu et Mandot à raison de $55 par mois. Le magasin est désigné par le No 184 rue Poydras.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépend nt, situé dans le même district et ilet, étant à une distance de 79 pieds 7 pouces de la rue Poydras, et mesurant 19 pieds, 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Carondelet, sur 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de quatre pieds de large dans le fond ouvrant sur la rue Poydras. Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence en briques à étages, portant le No 109 rue Carondelet—loué $30 par mois.

3° Un autre lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même district et ilet, attenant à la propriété ci-dessus et secondement décrite; lequel lot de terre étant à une distance de 99 pieds 4 pouces de la rue Poydras et mesure 19 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet, sur 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles, avec l'usage d'une allée de quatre pieds de large dans le fond des susdits lots, ouvrant sur la rue Poydras. Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence en briques à étage, portant le No 111 rue Carondelet, louée $30 par mois.

4° Quatre lots de terre attenants avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de cette ville, dans l'ilet No 192, borné par les rues St-Louis, Toulouse, Robertson et Claiborne, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 5, d'après un plan annexé à un acte de vente par Moony & Cook, passé devant Louis T. Caire, alors notaire, le 17 septembre 1831. Les dits lots ont les dimensions suivantes savoir—

Les lots Nos 1, 2 et 3 mesurent, chacun 32 pieds de face à la rue St-Louis, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles—le lot No 3 étant à une distance de 32 pieds de la rue Robertson. Les améliorations consistent en une maison en bois, construite sur l'arrière des dits lots, et un grand hangar faisant face à la rue St-Louis, occupé par un maréchal ferrand et atelier de charronnage.

Le lot No 5 mesure 28 pieds de face à la rue Robertson, sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et se trouve à une distance de 100 pieds de la rue St-Louis. Ensemble une maison en bois, double, etc., etc., louée $8 par mois.

5° Un ilet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 7ème district de cette ville, borné par les rues Clinton, Hillary, Commercial et Macarty, mesurant 300 pieds de face aux rues Clinton et Hillary, et 275 pieds de face aux rues Macarty et Commercial. Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en bois à l'angle des rues Clinton et Commercial; une autre à l'angle des rues Clinton et Macarty; et un cottage situé au centre de l'ilet et faisant face à la rue Clinton—citerne, lieux d'aisance, etc.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour le paiement des susdits billets. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 et se conformeront à toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs feront un dépôt comptant de 10 pour cent sur le prix d'acquisition.
Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.
2 juin—2 8 15 22 29—6 juil

Propriétés dans le Troisième District. Maison Double rue des Français, No 181.

Maison à deux corps de logis, rue Bourbon, No 462.

Terrain vide, rue Dorgenois.

Succession de Madame F. G. Gaspard—No 26,887.

PAR Jas. P. GUINAULT, encanteur, Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 juillet 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 4 juin 1889, les propriétés suivantes savoir—

1° Un lot de terre dans l'ilet compris entre les rues Français, Champs-Elysées, Moralès et Urquhart, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Français, sur 127 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble, une maison double couverte en ardoises, ayant huit chambres, deux citernes, lieux d'aisance, cour, briquetée, etc.; louée $12 par mois.

2° Un lot de terre dans l'ilet compris entre les rues Bagatelle maintenant Bourbon, Moralès actuellement Marais, Urquhart et Union, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bagatelle ou Bourbon sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison divisée en deux corps de logis contenant six chambres, deux citernes, puits, lieux d'aisance, etc., etc. Loué $8 par mois.

3° Un terrain vide dans le carré d'ilet compris entre les rues Dorgenois, Rocheblave, Columbus et St-Bernard, mesurant 30 pieds de face à la rue Dorgenois sur 110 pieds de profondeur, lequel lot de terre étant désigné par le No 8 de l'ilet No 26. Le tout d'après les plans qui sont exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant P. L. Fourchy, notaire.
Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix d'acquisition.
5 juin—5,8,15,22,29—juil 6

Deux lots de terre vacants à l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue St-Patrick.

Maison en brique à deux étages, Passage de la Bourse, Nos 111 et 113.

Succession d'Oscar Drouet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,577.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 8 juin 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 mai 1889, les propriétés suivantes, savoir—

1° Deux lots de terre vacants situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par l'avenue de la Louisiane, les rues Toledano, St-Denis et St Patrick, désignés par les Nos 16 et 17, lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue de la Louisiane, sur 129 pieds de profondeur; le lot No 17 forme encoignure à l'avenue de la Louisiane et à la rue St-Patrick.

2° Un lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet renfermé par le Passage de la Bourse, les rues Royale, Conti et St-Louis, mesurant 33 pieds de face au Passage de la Bourse, 32 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue St-Louis où il s'élargissant à angle droit vers la rue St-Louis, 2 pieds 7 pouces 5 lignes sur une seconde profondeur de 6 pieds 5 pouces, 32 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne opposée vers la rue Conti, de là se rétrécissant à angle droit parallèle à la rue Royale, 11 pieds 7 pouces sur une seconde profondeur de 6 pieds 5 pouces et 23 pieds 11 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond. Ensemble une maison en briques à deux étages ayant balcons sur le devant, doubles bureaux au rez de chaussée et les étages supérieurs sont occupés comme résidence, lieux d'aisance, water works, etc., etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Moitié ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en billets garantis par hypothèque, portant 8 0/0 d'intérêts par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1889.

Un dépôt de 10 0/0 comptant sur le montant de l'adjudication sera exigé.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire public.
7 mai—7 11 18 25—1 8 juin

Position désirable et de choix rue Euterpe, No 13, près du Park Coliseum.

Vente pour effectuer un partage.

John L. Danahay vs. veuve J. W. Bradley et al. No 26,192—Cour Civile de District—Division D.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 8 juin 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 25 avril 1889 et signé le 2 mai 1889 par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Euterpe, Terpsichore, Prytanée et Colisée, mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Euterpe sur 127 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur.

Ensemble une maison en bois ayant quatre chambres; dans la cour deux petites bâtisses ayant trois chambres, une grande écurie, porte cochère, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. L'acquéreur assumera outre le prix d'acquisition les taxes pour l'année 1889.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire. 10 pour cent de dépôt sera exigé de l'acquéreur.
7 mai 7,11,18,25 juin 1,8

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages élégants doubles et simples

—ET—

Magnifiques terrains pour bâtir,

Coin S. E. des rues Laurel et Toledano, près du Marché de la rue Neuvième.

Succession de Mme Magdalena Bernard.

No 26,397—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Successeur de C. E. Girardey & Co—Bureau, No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 22 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté du 18 mai 1889, et rendu dans la succession ci-dessus les propriétés ci-après décrites, savoir:

1. Le joli cottage simple No 62 rue Toledano, construit sur un certain lot de terre situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toledano, Laurel, Annonciation et Louisiana avenue, désigné par la lettre C sur un plan dressé par D. M. Brosnan, député-voyer de la ville, daté du 2 mai 1889. Le dit lot forme l'encoignure des rues Toledano et Laurel, et mesure, conformément audit plan, mesure américaine, 25 pieds 10 pouces de face à la rue Toledano, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur et face à la rue Laurel de 115 pieds entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage à un étage contenant quatre chambres, citerne, etc.

2° Le cottage double, bien bâti, No 368 rue Laurel, sur un certain lot de terre situé dans les même district et ilet que la propriété premièrement décrite, désigné par la lettre "D" sur le plan ci-dessus mentionné. Le dit lot est contigu au lot ci-dessus décrit sur la ligne du fond et mesure conformément au dit plan, mesure américaine, 45 pieds de face à la rue Laurel et même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 88 pieds et 10 pouces entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double en bois à un étage et mansarde, contenant trois chambres de chaque côté, citernes, etc.

3° Un certain lot de terre, contigu et situé dans les mêmes district et ilet que la propriété premièrement décrite, désigné par la lettre "B" sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant conformément au dit plan, mesure américaine, 83 pieds de face à la rue Toledano et même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 115 pieds entre lignes égales et parallèles.

Cette propriété est située sur la ligne divisant le Quatrième et le Sixième district, près du Marché de la rue Neuvième, et d'un centre d'affaires. Près des écoles, des églises et de plusieurs lignes de chemins de fer. Juste ce qu'il faut à des personnes avec des moyens limités comme un placement sûr et profitable.

Termes et conditions—Comptant et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1889 en sus du prix de l'adjudication; 10 pour cent du prix d'achat sera requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
21 mai—21.25—juin 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos 116 et 116 1/2 rue Palmyre.

John L. Cahill vs ses créanciers.

No. 25,968—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, encanteur—successeur de C. E. Girardey & Co—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI 15 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 7 mai, 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir—

Le joli cottage double nouvellement bâti, Nos 116 et 116 1/2 rue Palmyre, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Galvez et Miro.

Le lot de terre mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 108 pieds, et est formé de tout le lot No 17 et une partie du lot No 16 le plus près de la rue Galvez. Les améliorations qui s'y trouvent comprennent le double cottage élevé de terre et contenant quatre chambres, cuisines et autres dépendances, belle allée, citerne, etc. La propriété est à mi-chemin entre les chars urbains des rues Canal et Commune, ayant un accès facile pour le centre des affaires, églises, écoles et marchés, et se recommande soit comme demeure ou placement avantageux, et est toujours occupée par de bons locataires.

Termes et conditions—Comptant, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles de 1889 en sus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
11mai—11 18 25—1 8 15juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située dans le Deuxième District, Nos 22 et 24 rue Toulouse.

Propriété touchant l'encoignure de la rue Chartres.

Interdiction de Herman Drees.

No 25,310—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Successeur de C. E. Girardey & Co—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 8 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division "C", pour la paroisse d'Orléans, daté du 1er mai 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Les magasins et résidences en briques à deux étages avec mansardes, désignés par les Nos 22 et 24 rue Toulouse, situés dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St-Louis, Chartres et Decatur. Le terrain mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages avec mansarde sur le devant et bâtisses en briques à deux étages sur le fond convenables soit pour affaire ou résidence. Cette propriété est située dans le centre des affaires du deuxième district, à proximité des principales avenues du fleuve et chemins de fer et pourrait être utilisée pour n'importe quelle affaire et peut rapporter un revenu lucratif et un bon placement.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans avec billets spécialement garantis sur hypothèque et portant intérêt de 7 pour cent par an, payable annuellement, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final; 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de poursuites pour le recouvrement des billets. Les acquéreurs devront assurer la propriété et la police transférée au porteur des dits billets. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix de son adjudication, et 10 pour cent du prix de son enchère, comptant, pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 mai—5 11 18 25—juin 1 8

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Quatrième District.

Belle maison de résidence double Nos 372 et 374 rue Félicité.

Un terrain de valeur, rue St-André, entre Remparts et Franklin.

Succession de Mme Sophie Prager, décédée.

Cour Civile de District paroisse d'Orléans—Dossier No 26,757.

—A L'ENCAN—

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 29 juin à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un décret de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la même Cour, Division A, actuellement absent, en congé, décret daté du 22 mai 1889, dossier No 14,731, dans l'affaire de la succession de Mme Sophie Prager décédée, à l'encan il sera vendu—

1° Un terrain de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Félicité, Franklin (ci-devant avenue Fulton), St André et Remparts (ci-devant Hercule), et désigné par le No 12 sur un plan déposé en l'étude de Théodore Guyol, notaire en cette ville, sous le No 268. Le dit terrain mesure 35 pieds 9 pouces et 7 lignes de façade rue Félicité, 35 pieds 9 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 102 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la limite le séparant du terrain No 11, et 102 pieds 1 ligne sur le côté opposé. Les améliorations consistent en une maison double en bois à deux étages, couverte en ardoises portant les Nos —— rue Félicité, et ayant deux chambres, etc., de chaque côté.

2° Un terrain de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 81 et mesurant 30 pieds et 4 lignes de façade rue St-André; 30 pieds et 2 lignes de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 102 pieds et 2 lignes sur la limite du terrain No 82; et 103 pieds, 8 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du terrain No 78. Le tout d'après un plan dressé par Bourgerol, voyer, le 7 février 1832, et déposé en l'étude de Wm. Y. Louis, ancien notaire de cette ville. Les améliorations consistent en écurie avec auvent. Toutes les propriétés précédemment décrites sont d'après des plans de Charles Shnander, datés du mois d'août 1885 et montrés aux lieux de la vente.

Conditions—Un tiers comptant, ou davantage; le reste à un et deux ans de crédit, à 8 0/0 et toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acte de vente pardevant Jas. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues et exigibles en 1889.
26mai—26—2 9 16 23 29juin.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hallie Gardey vs Louise Thérèse Henriette Puech, femme de Joseph Nicholas McConnell, et Joseph Nicholas McConnell, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,861—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette paroisse, le SAMEDI, 15 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situé en cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Ste-Anne, Dauphine et Dumaine, mesurant, le dit lot, mesure française, trente (30) pieds de face à la rue Bourgogne, sur cent vingt (120) pieds de profondeur, entre lignes parallèles; étant la même propriété qui a été acquise par Madame Joseph Nicholas McConnell de la succession de feue Célestine Lose, veuve de Félix Henry Lose, No 36,557 du dossier de l'ancienne Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le 3me jour d'août 1874, par un acte passé pardevant André D. Doriocourt, notaire en cette ville, enregistré au bureau des aliénations en cette ville dans le livre 104, folio 442.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 mai—13 20 27 3 10 15 juin

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Très beau site

Pour une résidence ou une manufacture, près du fleuve Mississipi.

Succession de J. M. Lapeyrolerie.

No 24,420—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 22 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 mai 1889, et avec le consentement des parties intéressées, il sera vendu à l'encan—

1° Deux lots de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le Sixième district, ilet borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, avenue Louisiana, Chippewa et Toledano, désignés comme lots 17 et 18 sur un plan dressé par De Armas, en date du 14 février 1865, et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Chippewa sur 120 pieds de profondeur.

2° Deux lots de terre, avec les bâtisses, etc. qui s'y trouvent, dans le même ilet que celui décrit ci-dessus, et touchant les lots précités dans le fond. Ces deux lots sont désignés par les Nos 20 et 21 sur le plan ci-dessus mentionné et mesurent chacun 30 pieds de face à la Louisiana Avenue, sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque, portant 7 pour cent d'intérêt par an, divisés en coupons au gré des parties intéressées. Ils seront soumis à toutes les conditions ordinaires de garantie. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par les acquéreurs.

Actes de vente, pardevant G. C. Préot, notaire.
18 mai—18 25—1er 8 15 22 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Southern Cotton Press and Yards,

comprenant les deux ilets bornés par les rues Poydras, Claiborne, Lafayette, Ste-Adeline (maintenant Willow), Ste-Magdalene (maintenant Clara), touchant le Mississippi Valley Rail Road Depot, et près du Nouveau Bassin, etc.

Vente pour effectuer un partage.

In re Joseph C. Morris vs The New-Orleans Cotton Press Association et als.

No 26,567—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 8 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 2 mai 1889 et signé le 3 mai 1889, par l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain ilet de terre dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Claiborne, Ste Adeline [maintenant Willow], Poydras et Lafayette, divisé en 15 lots numérotés de 1 à 15 inclusivement, d'après le plan de L. H. Pilié, ancien voyer, en date du 8 décembre 1858 et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire. Le dit ilet mesure en tout 342 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Claiborne, 222 pieds 8 pouces de face à la rue Lafayette, 372 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Adeline ou Willow, et 79 pieds de face à la rue Poydras.

2° Un certain ilet de terre dans le même District et touchant à celui ci-dessus borné par les rues Poydras, Ste-Magdaline [maintenant Clara], Lafayette et Ste-Adeline [maintenant Willow], composé de 28 lots, numérotés de 1 à 28 inclusivement d'après un plan de C. de Armas, voyer, en date du 7 février 1859, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville et mesurant, en tout, 245 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Poydras, 407 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Ste-Magdaline (maintenant Clara), 253 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue Lafayette et 376 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue St Adeline [maintenant Willow].

Le tout en mesure américaine. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, consistant en hangars en briques à un et deux étages couverts en ardoises, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un crédit de un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur divisés en coupons au gré des parties intéressées et garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les autres clauses de sécurité faites et prévues dans de pareilles affaires, et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'au paiement final. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur en outre du prix de l'adjudication.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant N. B. Trist, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
5mai—5 11 25—juin 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin de choix dans le centre commercial.

Ilet de terre de valeur dans le Sixième District.

Succession de James Sterry.

No 26,381—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans daté le 4 mai 1889, il sera vendu à l'encan:

1° Un certain ilet de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui en dépendent ou en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Dryades, Baronne, Robert et Upperline, désigné comme l'ilet No 66 sur un plan fait par C. A. de Armas, en date du 6 mai 1859, et mesurant 302 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Upperline, même façade sur la rue Robert par 300 pieds de face à la rue Dryades et même façade sur la rue Baronne.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant le numéro municipal No 1 rue Natchez) et dépendances, et tous les droits voies servitudes, privilèges et avantages qui en dépendent ou en quelque sorte lui appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Natchez, Gravier, Tchoupitoulas et Magazine désigné comme lot No 21 sur un plan de James H. Daklin daté du 5 janvier 1843 et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire de cette ville, comme pl n No 18; le dit lot mesure 24 pieds 6 pouces et demi de face à la rue Natchez, 58 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 20, 57 pieds 6 pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne opposée, et 25 pieds 5 pouces de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent du magasin de valeur en brique à trois étages, désigné par le No 1 rue Natchez, situé dans le centre des affaires près du Board of Trade Building et à proximité du fleuve et des dépôts de chemins de fer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue portant intérêt au taux de 7 pour cent par an du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement, ensemble avec les autres clauses usuelles de sécurité. Les taxes dues et exigibles en 1889 devant être assumées par les acquéreurs.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Ben. Ory, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
7 mai—7 11 18 25—juin 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ COMMERCIALE

de choix dans le centre des affaires.

Magasins en briques à trois étages, coin Tchoupitoulas et Lafayette, près du débarcadère des bateaux et des steamships et le dépôt des chemins de fer.

Succession de John Henderson.

No 15,797.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 8 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er mai 1889, il sera vendu à l'encan:

Sept certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Lafayette, Girod et Foucher, plus amplement décrits comme suit:

1° Un certain lot de terre mesurant 20 pieds 1 1/2 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, 28 pieds 8 pouces de face à la rue Foucher, sur une profondeur de 139 pieds 7 pouces 2 lignes et face à la rue Lafayette, et 139 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Girod.

2° Quatre certains lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 respectivement, sur un plan dressé par H. Moellhausen, voyer, le 31 janvier 1846 et déposé comme plan No 42 dans le livre des plans No 2 de William Christy, alors notaire en cette ville, pour référence.

Le lot No 1 mesure 23 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 68 pieds 3 pouces sur une ligne du côté près de la rue Lafayette touchant le lot du coin ci-dessus décrit et 69 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne opposée. Le lot No 2 touche le lot No 1 et mesure 23 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 69 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 1 et 70 pieds de profondeur sur la ligne opposée.

Le lot No 3 touche le lot No 2 dans le fond et mesure 23 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Foucher, 69 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté près du lot No 4, et 70 pieds de profondeur sur la ligne de l'autre côté; le dit lot No 4 touche le lot No 3 et le dit lot No 1 dans le fond, et mesure 23 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Foucher, 69 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur du côté touchant le No 3; et 68 pieds et 3 pouces de profondeur de l'autre côté; le tout mesure américaine. Le dit terrain No 4 contigu au terrain du coin ci-dessus décrit.

3° Deux certains terrains désignés par les lettres A et B, respectivement, sur un plan dressé par d'Hémécourt, sous voyer, en date du 5 janvier 1860, et annexé à un acte passé pardevant Chas Stringer, ancien notaire de cette ville, en date du 11 janvier 1866; le dit terrain A mesurant 20 pieds 2 pouces de façade sur chacune des rues Tchoupitoulas et Foucher sur une profondeur de 143 pieds 1 pouce et 3 lignes du côté de la rue Lafayette et 144 pieds 1 pouce et 3 lignes de l'autre côté, contigu au terrain B; et ledit terrain B mesure 20 pieds 3 pouces de façade rue Tchoupitoulas 20 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Foucher sur une profondeur de 145 pieds 1 pouce et 4 lignes du côté le plus rapproché de la rue Girod, et 144 pieds 1 pouce et 3 lignes du côté de la rue Lafayette, contigu au terrain A.

Ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, consistant des 5 magasins en briques à 3 étages portant les numéros municipaux 85, 87, 89, 91 et 93 rue Tchoupitoulas, faisant face rue Foucher. La localité est une des mieux connue dans le centre du commerce de gros et comme placement est des plus désirable à cause de sa proximité des débarcadères des bateaux à vapeur et des gares de chemins de fer, pavage en pierres carrées sur la devanture.

Conditions—Un quart comptant, la balance du prix d'achat devant être représentée par billets de l'acquéreur à un, deux ou trois ans de crédit, les billets devant porter intérêt au taux de 6 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, et devant être garantis par hypothèque sur la propriété vendue. L'acte de vente devra contenir les clauses usuelles d'honoraires d'avocat et d'assurance.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant J. J. Woulfe, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
5 mai—5 11 18 25 juin 1 8

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de valeur dans le Sixième District, rue Toledano. Patente de terre; Jugement, billet de crédit, etc.—Mme A. S. Barnes et John H. Page vs. Mme Anne Page et als—No 25 110—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI 13 juillet 1889, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 13 mai 1889 et signé le 17 mai 1889, et par le consentement des parties intéressées, enregistré le 3 juin 1889, dans la dite Cour, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un lot de terre situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toledano, Camp et Magazine et l'avenue de la Louisiane, désigné comme lot No 23, sur un plan à l'étude de F. Guyol, notaire, et mesurant 32 pieds 4 pouces de face à la rue Toledano, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles.

2° Une certaine patente de terre No 468, donnée par W. B. Armstrong, enregistreur du bureau des terres et H. C. Warmoth, gouverneur de la Louisiane, pour quatorze acres et quarante-six centièmes.

3° Un certain jugement en faveur de John Page contre le Board of Administrators of the Insane Asylum pour $490.77 avec intérêt à 8 pour cent à partir du 21 mars 1871 et les frais rendu par la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, No 2312.

4° Un certain billet de crédit ou un ordre tiré par Josiah Fisk, le 11 mai 1881, pour $300 avec intérêt de 8 pour cent à partir de la date.

Pour plus amples informations concernant la patente, jugement et billet de crédit dans les paragraphes deux, trois et quatre, voir l'inventaire dépose à la cour.

Conditions—Pour les biens immobiliers un tiers comptant et le reste à un et deux ans; la portion à crédit sera garantie par privilège de vendeur et hypothèque; les billets porteront intérêt à 8 pour cent et l'acte contiendra les clauses usuelles. Pour les biens mobiliers comptant.

Actes de vente pardevant Ferdinand Kirchner, notaire aux frais de l'acquéreur.
8 juin—8 15 22 29 juil 6 13

Deux petites propriétés dans le septième district.

Succession de Phil. Williams.

No 26,764.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 29 juin 1889 à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 22 mai 1889, pour compte de la dite succession—

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le septième District de cette ville désignés par les Nos 5 et 6 de l'ilet borné par les rues De Armas Anne, Millaudon et Clinton, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue De Armas sur 105 pieds 7 pouces de profondeur.

Les améliorations consistent en une maison double avec deux chambres de chaque côté avec galerie devant, citerne, lieux d'aisance, etc., connu par le numéro municipal No 26 rue De Armas, et une maison simple avec deux chambres, cuisine et galeries devant et sur les côtés, écurie, etc., connu par le numéro municipal 24 rue de Armas.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Actes de ventes pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 mai—26—juin 1 8 15 22 29

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Second District,

No 511 rue du Canal, entre Broad et Dorgenois.

Succession de Mme Rebecca J. Hoyle.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C No 1250.

PAR STEPHEN J. DERBES, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 21 mai 1889, la propriété ci-après décrite, savoir:

Quatre certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Broad, Dumaine et Dorgenois, et désignés comme lots 45 et 46 sur plan fait par Tourné, en date du 15 mars 1864, et déposé comme plan No 79 dans le livre des plans No 2, en l'étude de S. Magner, ancien notaire de cette ville; le dit lot No 45 mesure huit pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue du Canal, cent cinquante-six pieds huit pouces de profondeur sur le côté du lot No vingt, cent soixante un pieds trois pouces de profondeur de l'autre côté et soixante-cinq pieds cinq pouces et six lignes, mesure de largeur dans le fond.

Les lots Nos vingt, vingt-un et vingt-deux mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-cinq pieds, huit pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à deux corps de logis avec mansarde, couverte en ardoises ayant sur chaque côté quatre bonnes chambres avec deux étages et deux chambres avec mansarde dans le fond de la bâtisse principale, un hangar pour bois et charbon.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur avec 8 pour cent et toutes les clauses usuelles en garanties, assurances, etc. Les taxes de 1889 doivent être payées au prorata par l'acquéreur et le vendeur.

Acte de vente pardevant T. A. Bakewell, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix sera demandé au moment de l'adjudication.
26mai—26—1 8 15 22 29juin.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Quatrième District.

Nos 421, 421 1/2, 423, 423 1/2 et 425 rue Chippewa.

Succession de F. P. Burger—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 17 120.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 22 mai 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Annonciation, Washington et Quatrième, désigné par le No 17, et mesurant 28 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Chippewa, 110 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur sur le côté de la rue Quatrième, et 116 pieds 8 pouces sur le côté le séparant du No 18, tout plus ou moins, en mesure américaine.

2° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, attenant au précédent et désigné par le No 18, et mesurant 28 pieds 10 pouces de face à la rue Chippewa, 111 pieds 6 pouces de profondeur sur le côté le séparant du No 17, et 112 pieds 6 pouces sur l'autre ligne le divisant du lot No 19, le tout plus ou moins, mesure américaine.

3° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 19 et mesurant 19 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Chippewa 112 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 18 et 113 pieds 2 pouces sur l'autre ligne, tout plus ou moins, mesure américaine. Pour les améliorations voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente pardevant Fred. Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant payer, en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
26 mai—26, 1, 8, 15, 22, 29 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District, rue Peters, entre Mandeville et Espagne.

Succession de G. M. Brider.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.—No 26,136.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon.—SAMEDI, 29 juin 1889 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la dite Cour, en date du 25 mars 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters, Mandeville, Espagne et Decatur, et mesurant 21 pieds 2 pouces et 7 lignes de face sur la rue Peters, par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, mesure américaine.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant F. Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant payer en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
26 mai—26—juin 1 8 15 22 29.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un terrain de valeur rue du Canal.

Succession de W. H. Holmes.

No 15,530—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur. Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 29 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 mai 1889 il sera vendu, à l'encan:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Dorgenois et Rocheblave, mesurant 27 pieds 8 pouces de face à la rue du Canal, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles et désigné comme lot No 9 de l'ilet No 7, sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer en date du 16 juillet 1859.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant intérêt à 7 pour cent à partir de la date jusqu'au paiement final, et les paiements des dits billets seront garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété avec toutes les garanties d'usage, 5 pour cent honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix sur la dite propriété.

Acte de vente pardevant A. Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.
26 mai—26 8 15 22 29 juin

M. GUILLAUME MOTHE

Successeur de Eugène Broquet,

Entrepreneur de Pompes Funèbres

COIN BOURBON ET ST-LOUIS.

Téléphone 716.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur

Dans le Troisième District,

Coin des rues Union et St-Claude, No 534 rue St-Claude entre Champs Elysées et Marigny, en face du dépôt du Shell Beach Railroad.

Succession de J. F. Rosede.

No 16,417—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à trois ordres de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date respectivement du 22 avril 1889, du 24 avril 1889 et du 23 mai 1889, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, savoir—

1° Trois lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Amour maintenant Remparts, St-Claude ancien ment Bons Enfants et Marigny, désignés comme lots Nos 4, 5 et 6, sur un plan de A. Castaing déposé en l'étude de Lacoste, notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit: le lot No 4, 31 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue St-Claude, anciennement Bons Enfants, sur une profondeur de 90 pieds; le lot No 5 mesure 31 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue St-Claude anciennement Bons Enfants, sur une profondeur de 128 pieds, le lot No 6 mesure 31 pieds de face à la rue des Bons-Enfants, sur 128 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois connue par le numéro municipal 534 rue St-Claude, ayant 5 chambres et une petite cuisine attenante, deux cuves, deux puits, écurie lieux d'aisance, galerie de côté, à l'arrière jardin de fruits et de fleurs, etc.

2° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Union, Bons Enfants, Bagatelle et Remparts, se touchant et formant l'encoignure des rues Union et Bons Enfants, mesurant 60 pieds 5 pouces de face à la rue Union, sur une profondeur et de face à la rue Bons-Enfants de 63 pieds 6 pouces. L'autre mesure 58 pieds 4 pouces de face à la rue Union, sur une profondeur de 63 pieds 6 pouces. Les améliorations consistent en trois maisons en bois ayant quatorze ou quinze chambres, cuves, lieux d'aisance, puits, etc. Le coin est occupé comme marché. Pour les distributions, voir le plan à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste en un an, avec billets garantis par privilège de vendeur et par hypothèque, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de dépôt. L'acquéreur assumera les taxes de 1889, en sus du prix de la vente, et toutes les clauses usuelles de garantie.

Actes de vente pardevant Joseph Duvigneaud, notaire aux frais de l'acquéreur.
25mai—25—1 8 15 22 29juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Parret et épouse.

No 25,856.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement rendu le 17 mai 1889 et signé le 23 mai 1889 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une portion de terre mesurant 90 pieds 1 pouce 4 lignes de largeur, parallèle à la rue Dauphine, anciennement Grands Hommes commençant sur la ligne du fond de la propriété de Mlle Lagnot, faisant face à la rue Dauphine et s'étendant en profondeur jusqu'à la rue Bourgogne, ancienne ment Craps, qui n'est pas encore ouverte, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou qui s'y trouveront concernant cette portion de terre avec une allée, comme il est spécifié dans un certain acte de partage entre le dit feu Henry Parr et Valentin Shamman, par acte passé pardevant A. Dreyfous, notaire, le 9 février 1859 par lequel le dit feu Henry Parr a acquis la propriété ci-dessus décrite, enregistré au bureau des transferts, livre 90 folio 3.

2° Une portion de terre mesurant 72 pieds 5 pouces et 2 lignes de face sur la rue Remparts, et s'étendant en profondeur, entre deux lignes égales et parallèles, à la rue Bourgogne, anciennement Craps, qui n'est pas encore ouverte, sur laquelle elle a une largeur de 72 pieds 5 pouces et 2 lignes, incluant une moitié de la rue Mathilda, qui n'est pas encore ouverte; laquelle portion de terre a été acquise par le dit défunt ci-dessus mentionné.

3° Une portion de terre mesurant 72 pieds 5 pouces et 2 lignes de face sur la rue St-Claude, anciennement Bons Enfants, s'étendant en profondeur à la rue Remparts, anciennement Amour, sur laquelle elle a une largeur de 72 pieds 5 pouces et 2 lignes, de face à la rue St-Claude, anciennement Bons Enfants, acquise par le dit défunt ci-dessus mentionné.

4° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, faisant partie d'un morceau de terre désigné par le No 6, sur un plan de A. Comminy, en date du 17 mars 1842, déposé en l'étude de L. T. Caire, alors notaire; ladite portion mesurant 30 pieds de face sur la rue Dauphine, anciennement Grands Hommes, et s'étendant en profondeur entre lignes égales et parallèles, au centre de l'ilet où elle se trouve, borné sur le côté du haut par la propriété appartenant à la succession de Henry Parr, et le côté de bas par la propriété de F. Sambola ou ses représentants; acquis par le défunt ci-dessus de Claude Tobler et autres, par acte passé le 1er août 1871 pardevant A. Dreyfous, notaire, enregistré au Bureau des transferts, livre 100, folio 682.

5° Quatre lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 dans l'ilet No 416, sur un plan de ———, dressé en 1856, déposé à l'étude de ——— Mossy, notaire. Le dit ilet est compris entre les rues Marais, St-Claude, anciennement Bons Enfants, Dauphine et Mathilda. Lesquels dits lots mesurent, conjointement, au pied anglais 58 pieds 9 pouces de face à la rue St Claude, anciennement Bons Enfants, sur 115 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur.

Le lot No 4 forme l'encoignure des rues St-Claude et Mathilda. Acquis par le défunt du shérif de cette paroisse, à une vente faite par lui le 21 août 1875, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de cette paroisse, dans l'affaire de Eva Hafner vs Susannah Mayer, No 5,428, du dossier de la dite cour, laquelle vente a été dûment enregistrée au livre des actes No 21, folios 363 à 366, et au bureau des transferts, livre 110 folio 206.

6° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro deux, dans l'ilet numéro cent quatre-vingt-treize, borné par les rues Poland, Lesseps, Casacalvo ou Royale et Grands-Hommes, maintenant Dauphine, sur un plan dressé par A. C. Castaing, le 11 novembre 1858, et déposé en l'étude de A. Dreyfous, notaire; le dit lot mesure, au pied américain, 31 pieds 9 pouces de face à la rue Poland, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, acquis par le défunt de la succession de Joseph Knight, d'après acte passé le 6 décembre 1858, pardevant le dit notaire A. Dreyfous.

7° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 6, dans l'ilet No 7, maintenant 398, borné par les rues Marais, Spain, Moral, St Claude, autrefois Bons-Enfants, Presse et St Ferdinand, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, le 1er juin 1831 et déposé en l'étude de Charles Janin, ancien notaire, par acte de vente du 10 du même mois et de la même année. Le dit lot mesure, au pied américain, 46 pieds 8 pouces de face à la rue Marais, autrefois Moralès sur 118 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et a été acquis par le défunt de Jean Prat par acte passé le 7 septembre 1867 pardevant le dit notaire Dreyfous, et enregistré au bureau des aliénations livre 92, page 629.

8° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, formant l'angle des rues Espagne et St-Claude, autrefois Bons-Enfants, désigné par le No 2 de l'ilet 104, mesurant 2?3, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant T. Seghers, ancien notaire, le 10 octobre 1837. Le dit lot mesure, au pied anglais, 33 pieds 9 pouces 7 lignes de face à la rue St-Claude, autrefois Bons-Enfants, sur 75 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Espagne; il a été acquis par le défunt de Jacques Jalsup, par acte passé le 7 octobre 1865, pardevant le dit notaire, Dreyfous, enregistré au bureau des aliénations livre 90 page 37.

9° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, formant l'angle des rues Chartres et Enghien, dans l'ilet borné par ces deux rues et les rues Decatur et Port. La dite portion de terre mesure 30 pieds 7 3/8 pouces de face à la rue de Chartres, 90 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue Enghien, et environ 90 pieds 10 4/8 pouces de profondeur de l'autre côté, vers la rue Port, le tout en mesure américaine. Cette propriété a été acquise par le dit défunt de Charles W. Lorentz et autres, par acte passé le 21 janvier 1876 pardevant ledit notaire, A. Dreyfous, enregistré au bureau des Aliénations, livre 109 page 357.

10° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Montreuil, 3me district de cette ville, désigné comme lot No 6 dans l'ilet No 6 (ou 4) borné par les rues Piété, Désirée, Remparts, autrefois Craps, Remparts autrefois Amour, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, le 16 juin 1831, et déposé au bureau de O. De Armas, notaire. Le dit lot forme l'encoignure et mesure, selon le plan ci-dessus, 54 pieds 8 pouces de face à la rue Désirée, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue des Remparts. Ce terrain a été acquis par le dit défunt de Louis Bernard, par acte passé le 9 janvier 1847, pardevant Joseph Cuvillier, notaire.

Conditions—Un tiers comptant et le reste un crédit de un et deux ans, représenté par des billets à acquéreurs en sommes de séries à la convenance des héritiers, portant intérêt à 8 pour cent à partir des dates jusqu'à paiement, et garantis par lien et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; les actes de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, devant renfermer les clauses usuelles d'assurances, honoraires d'avocat et aux frais des acquéreurs qui paieront les taxes de 1889 en sus de montant de l'adjudication, et un dépôt de 10 0/0 des montants de leurs enchères, dans les mains de l'encanteur au moment de la vente.

La propriété au coin des rues St Claude et Mathilda sera vendue sujette au bail et droit d'occupation de John Parr, bail expirant le 31 octobre 1892, avec le privilège de le renouveler pour deux années et plus, conformément à un acte passé pardevant Charles E. le notaire, en date du 8 octobre 1848; et la propriété au coin des rues Amour ou Remparts, et Désirée sera vendue sujette au bail de Gerhard Ambrick à vingt cinq dollars par mois, expirant le 21 juin 1890, avec privilège de le renouveler pour une année.
25 mai—25—juin 1 8 15 22 29

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Decatur—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. [illegible]

L'Abeille de [illegible]

Bureaux [illegible]

NOUV[illegible]

SAMEDI, [illegible]

Ventes de P[illegible]

TAXES

La Ville de la [illegible]

[illegible]

ADER JEAN B. ou 225. Pour taxes $40, 1886, 10 30. Montant à [illegible]

A EXANDER S—237. Pour taxes $481 80, 1886, [illegible]

AUGUSTIN, J. B. 29. Pour taxes $4 8, 1887, [illegible]

ANSEMANN [illegible] 295. Pour taxes. [illegible]

BETHANCOURT [illegible] 1535. Pour taxes [illegible]

BONNER JOHN M 1615. Pour taxes [illegible]

BANNER SUC de 1621. Pour taxes [illegible]

CORNWELL WM 1644. Pour taxes [illegible]

CHARLES, HENRY 1742. Pour taxes [illegible]

CASET, ANTOINE 1746. Pour taxes [illegible]

CHARLES, JOSEPH 1753. Pour taxes [illegible]

CAMP, MRS J. N. 1766. Pour taxes [illegible]

CARRIERE FRA 1800. Pour taxes [illegible]

CANNONO, U— 1847. Pour taxes [illegible]

CHISM, SCOTT— 2075. Pour taxes [illegible]

CASTARD JULES 2210. Pour taxes [illegible]

FEUI[illegible]

No 26

SANS

PAUL D'[illegible]

DEUXIE[illegible]

INNOCENT

CHA[illegible]

Il était [illegible] une cravate [illegible] grand deuil, [illegible] de Lavarande [illegible]

Cette [illegible] boutonnée du [illegible] d'une éclatante [illegible] ressortir la maturité [illegible] teint, sa taille [illegible] coupée ras du [illegible] cela donnait à [illegible] objet de [illegible] distinction que [illegible] entièrement que [illegible] été par Mme [illegible]

Il était très [illegible] sa prison [illegible] l'instruction, [illegible] sation qui [illegible] son regard [illegible] sans défi; son [illegible] et énergique.

A peine était-il [illegible] vint lui serrer la [illegible]